Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE - Part R

ISIN : FR0011250679

Cette SICAV est gérée par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV recherche une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120, sur un horizon de 5 ans. Elle est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est donc investie à hauteur de 75% minimum en actions françaises et/ou européennes.

La SICAV prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. Elle a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. Elle investira principalement dans des actions d'entreprises françaises appartenant au SBF 120. L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG). La gestion est active et privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle. Un filtre ISR s'attachera en premier aux critères ESG des sociétés, dans un second temps une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...) sera retenue puis l'application en dernier d'un filtre fondamental permettra de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs. Pour pouvoir être éligible dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal. Au moins 90% des valeurs du portefeuille en nombre de lignes et en % d'AUM devront passer le filtre combiné : "Score Emploi Humpact" strictement supérieur à 2 étoiles (sur 5) et note ESG supérieure ou égale à 12/20 avec une note du critère S (social) supérieure à 10/20. Seront ainsi exclues de l'univers d'investissement (20% minimum) les valeurs présentant une note ESG inférieure strictement à 12/20 et affichant sur le seul critère social (ressources humaines) une note inférieure strictement à 10/20.

La SICAV pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises et de 25% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit. Elle pourra également investir jusqu'à 10% maximum de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions françaises.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation : Chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de cet OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.35%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2021.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 12 et 13 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées

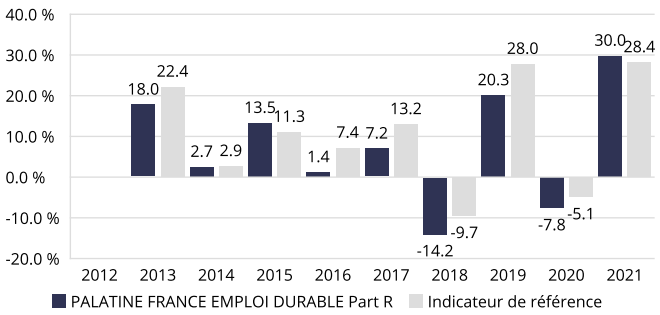

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 1978
Date de création de la part : 27/07/2012
Devise de référence : Euro
Indicateur de référence : SBF 120 dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9, ou sur son site internet www.palatine-am.com.
La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus De l'OPCVM.
Cette part R de l'OPCVM, s'adresse à tous souscripteurs.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Compte tenu des dispositions du règlement UE « Sanctions Russie » N° 833/2014 modifié, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.
L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022.